

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **12 septembre 2022 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Dominic Doucet, directeur général, et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

22-09-283

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec la modification suivante :

- Ajout du point 13.3 – Association des proches aidants Arthabaska-Érable

ADOPTÉE

22-09-284

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2022.

ADOPTÉE

Dépôt - Procès-verbal de correction de la résolution 21-09-254 – dépôt
Conformément aux dispositions de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier adjoint dépose un procès-verbal de correction concernant la résolution 21-09-254 ainsi que le document modifié.

Dépôt - Procès-verbal de correction de la Résolution 22-07-256 – dépôt
Conformément aux dispositions de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier adjoint dépose un procès-verbal de correction concernant la résolution 22-07-256 ainsi que le document modifié.

Dépôt – Rapport de l'application de la politique de gestion documentaire pour la période 2021-2022 - dépôt

22-09-285

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 16 août 2022 au 11 septembre 2022 229 861,18 \$
- nos S10859 à S10860, M2605 à M2621 & A52173 à A52194

Chèques annulés :

- En date du 20 juin 2022 (549,54 \$)
- nos A52095

Dépôt salaires :

- périodes 2022-32 à 2022-35

ADOPTÉE

22-09-286

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 12 septembre 2022 599 224,63 \$
nos S10861 à S10917, A52195 à A52264

ADOPTÉE

22-09-287

Dépôt des états de revenus et dépenses de l'activité bar de l'Opération Bougeotte 2022 et aide financière

ATTENDU le dépôt des états de revenus et dépenses de l'activité Bar de l'Opération Bougeotte 2022;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de verser une aide financière de 675,42\$ au CPE La petite Bande.

ADOPTÉE

22-09-288

Dépôt des états de revenus et dépenses de l'activité bar de la Fête Nationale 2022 et aide financière

ATTENDU le dépôt d'états des revenus et dépenses de l'activité bar de la Fête nationale 2022 ;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que de verser une aide financière de 2 271,31 \$ au Club Lions de Princeville.

ADOPTÉE

22-09-289

Embauche – Temps partiel aux travaux publics

ATTENDU la résolution no 22-06-183;

ATTENDU les besoins ponctuels en travaux publics et urbanisme relatifs à l'implantation d'autocollants sur les bacs de matières résiduelles et que ces besoins seront comblés dans un horizon limité par monsieur Nathaniel Samson;

ATTENDU les discussions entre la directrice des ressources humaines et les autorités syndicales confirmant le consentement de ces derniers à ladite prolongation;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de prolonger l'embauche de Nathaniel Samson au service des travaux publics pour une la période n'excédant pas une durée de trois mois uniquement dans le cadre du projet d'implantation des autocollants sur les bacs gris en application du *Règlement no 2022-406 concernant la gestion des matières résiduelles*.

ADOPTÉE

22-09-290

Deux appels d'offres de l'UMQ de services professionnels afin d'obtenir les services financiers et les services de prévention et de gestion pour les mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a deux Mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail (MUT00119 et MUT00780), (ci-après les Mutuelles) en vertu de l'article 284.2 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* ;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire profiter des avantages en adhérant à l'une ou l'autre des Mutuelles réservées exclusivement aux membres de l'UMQ ;

ATTENDU QUE le classement et la participation à l'une ou l'autre des Mutuelles de l'UMQ est établi annuellement par l'UMQ en prenant en compte les données disponibles au Guichet de la CNESST au 31 août de l'année du dépôt ;

ATTENDU QUE l'adhésion à une Mutuelle permet à la Ville de Princeville d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail ;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville participe déjà aux services offerts en santé et sécurité du travail par l'UMQ ;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a reçu une proposition de l'UMQ pour retenir des services professionnels, via un premier appel d'offres de services financiers et dans un deuxième appel d'offres des services de prévention et de gestion ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ de telles ententes ;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à deux appels d'offres publics pour octroyer les contrats ;

ATTENDU QUE l'UMQ prévoit lancer ces appels d'offres en 2023.

Il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon et il est unanimement résolu :

QUE la Ville de Princeville confirme son adhésion à titre de membre à l'une ou l'autre des Mutuelles déterminé par l'UMQ ;

QUE la Ville de Princeville s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, toute documentation nécessaire à son adhésion à l'une des Mutuelles ;

QUE la Ville de Princeville confirme son adhésion aux deux regroupements de l'UMQ pour retenir les services professionnels de services financiers et de services de prévention et de gestion et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication des deux contrats ;

QUE deux contrats d'une durée de trois (3) ans avec deux options de renouvellement annuelle pourront être octroyés par l'UMQ selon les termes prévus aux documents d'appel d'offres et de la loi applicable ;

QUE la Ville de Princeville s'engage à respecter les termes et conditions desdits contrats comme si elle avait contracté directement avec les adjudicataires à qui les contrats seront adjugés ;

QUE la Ville de Princeville s'engage à payer annuellement, à l'UMQ, les frais de gestion de 0,04\$/100\$ de masse salariale assurable à la CNESST pour sa participation à l'une des Mutuelles de prévention.

ADOPTÉE

22-09-291

Démission – Employés du restaurant du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil prenne acte de la démission de madame Laurie Turgeon-Jacques et de monsieur Jérémy Dufresne de leur poste de préposés au restaurant en date respectivement du 6 mai et du 8 mai 2022.

ADOPTÉE

22-09-292

Fin de probation – Chef de district Princeville

ATTENDU la résolution 22-03-064 entérinant le protocole d'entente en service de gestion de la sécurité incendie, nommant monsieur Patrick Davidson comme chef du service de sécurité incendie de Princeville ;

ATTENDU la résolution 22-03-064 nommant monsieur Pierre Bouffard au titre de chef de district Princeville et que cette nomination soit assortie d'une probation de 6 mois ;

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu :

QUE le conseil prenne acte de la recommandation positive de monsieur Patrick Davidson relativement à la probation de monsieur Pierre Bouffard ;

QUE le conseil confirme la permanence de monsieur Pierre Bouffard au poste de Chef de district Princeville au sein du service de sécurité incendie de la Ville de Princeville en date du 14 septembre 2022 ;

QUE les conditions salariales du chef de district soient les suivantes Classe 12, 9^e échelon.

ADOPTÉE

22-09-293

Programme d'aide à la voirie locale volet redressement et accélération – Attestation de fin des travaux sur le Rang 10 Ouest (AO22-VR-01)

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 9 mai 2022 au 22 août 2022;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Ville de Princeville autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

22-09-294

Adjudication de contrat – Travaux d'asphaltage sur la rue Saint-Pierre (AO22-VM-01)

ATTENDU l'appel d'offre no AO22-VM-01 pour des Travaux d'asphaltage sur la rue Saint-Pierre lancé par appel d'offres le 3 août 2022;

ATTENDU l'ouverture des offres le 22 août 2022 conformément aux dispositions de la loi;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accorder le contrat d'Asphaltage sur la rue Saint-Pierre au plus bas soumissionnaire conforme, Sintra Mauricie/Centre-du-Québec aux tarifs suivants :

Travaux de pulvérisation

<i>Longueur (m)</i>	<i>Largeur (m)</i>	<i>Superficie (m²)</i>	<i>Prix /m²</i>	<i>Total</i>
395	12,8	5056	2,21 \$	11 173,76 \$

Préparation de la surface granulaire

<i>Longueur (m)</i>	<i>Largeur (m)</i>	<i>Superficie (m²)</i>	<i>Prix /m²</i>	<i>Total</i>
395	12,8	5056	1,96 \$	9 909,76\$

Fourniture et pose de l'enrobé bitumineux

<i>Superficie (m²)</i>	<i>Taux (Kg/m²)</i>	<i>Tonnage bitume</i>	<i>Prix/Tonne</i>	<i>Total</i>
5056	180	910,08	145,00 \$	131 961,60 \$

LE TOUT pour un total approximatif de 153 045,12 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée pour le premier 24 295 \$ à même la subvention *Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration – circonscription électorale*, le 120 000 \$ suivant à même les activités financières de l'année en cours (03.630.01.711) et la somme restante à même un transfert budgétaire provenant des revenus de taxes supplémentaires.

ADOPTÉE

22-09-295

Contrat de gré à gré – Réfection d'un trottoir sur la rue Saint-Jacques (AP22-VM-04)

ATTENDU le dépôt par monsieur Dave Leclerc de l'annexe II prévue aux dispositions du règlement 2019-345 sur la gestion contractuelle;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de réfection du trottoir sur Saint-Jacques Est entre les rues Pellerin et Baillargeon à Perreault Construction, aux tarifs suivant : 135 \$ le mètre linéaire, le tout pour un total approximatif de 28 755 \$, plus les taxes applicables;

Que cette dépense soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

22-09-296

Facture d'électricité du kiosque Adrien Paquet

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de payer la somme de 145\$ à monsieur Gaétan Simard en remboursement des frais d'électricité du kiosque postal Adrien Paquet.

ADOPTÉE

22-09-297

Contrat de gré à gré – Service parasitaire

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu contracter pour un an Bestia Extermination pour le service parasitaire au Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière au montant de 471 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

22-09-298

Adhésion – GROBEC 2022-2023

Sur la proposition du conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'adhérer au Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour pour la période du premier avril 2022 au 31 mars 2023 au coût de 100 \$.

ADOPTÉE

22-09-299

Demande CPTAQ – Les Atocas Bédard Inc.

ATTENDU QUE la demanderesse Atocas Bédard inc. représentée par Patrick Bédard s'adresse à la Commission afin d'être autorisée à couper des érables à l'intérieur de peuplements d'érablière présumés.

ATTENDU QUE l'entreprise Atocas Bédard inc. possède l'une des propriétés visées. Celle-ci est identifiée comme étant les lots 4 307 879, 4 307, 898, 4 307 899, 4 307 900, 4 307 901, 6 326 279, 6 326 281 et 6 326 283 d'une superficie de 236,82 hectares et que la seconde propriété est présentement détenue par Madame Caroline St-Pierre. Cette unité foncière est identifiée par les lots 4 309 280, 4 309 281 et 4 309 288 d'une superficie de 208,30 hectares.

ATTENDU QUE la production de canneberge est un usage agricole;

ATTENDU QUE le consultant SNG Foresterie-conseil inc. mentionne dans son étude que les secteurs étudiés ne présentent pas de potentiel acéricole viable ;

ATTENDU QU'UN permis de déboisement est requis auprès de l'ingénieur forestier de la MRC de l'Érable advenant une autorisation de la commission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'appuyer la présente demande et de recommander à la commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

22-09-300

Contrat de gré à gré - Construction d'une base de béton pour mur d'escalade

ATTENDU la résolution 22-06-202 pour la construction d'un mur d'escalade;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de construction d'une base au mur d'escalade aux cocontractants aux tarifs suivants :

<u>Élément</u>	<u>Fournisseur</u>	<u>Prix (excl. tx.)</u>
Pieux	Techno Pieux	2 500 \$
Sable	Sel Warwick	1 000 \$
Béton (m ²)	Chevalier	600 \$
Armature	Home Hardware	250 \$
Bois divers	Home Hardware	200 \$

LE TOUT pour un total approximatif de 4 550 \$, plus les taxes applicables;

Que cette dépense soit financée à même l'excédent de fonctionnement affecté - programme action-famille-jeunesse.

ADOPTÉE

22-09-301

Aide financière – Partage Saint-Eusèbe

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de verser une aide financière de 7 000 \$ à Partage Saint-Eusèbe pour l'année 2022.

ADOPTÉE

22-09-302

Aide financière – Mouvement Cursillos de Princeville

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de verser la somme de 100 \$ au mouvement Cursillos dans le cadre de leur grand rassemblement du mouvement du diocèse de Nicolet dans le cadre de son party des fêtes.

ADOPTÉE

22-09-303

Association des proches aidants Arthabaska-Érable

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'acheter 4 billets à 40\$ chacun pour l'activité 10^e anniversaire qui aura lieu le 12 octobre 2022 pour un total de 160 \$.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

22-09-304

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 h 45.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire